

**MAIRIE d'ARREAU**  
**Conseil municipal du 20 janvier 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 20 du mois de janvier à 18 heures, le conseil municipal de la ville d'Arreau, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil de la mairie d'Arreau.

Date de convocation du conseil municipal 13 janvier 2025.

**PRESENTS:**

Philippe CARRERE Maire, Nadine DESMARAIS, Marc CAUMONT, Anne DUNAN, Stéphane AUZERAL, adjoints,  
Kate MARIE, Raphael BENOIT, Jean Laurent PEREZ, Jean Baptiste GRANGE, Sylvie BIRABEN, Anne Laure JEAN BAPTISTE.

**ABSENTS EXCUSES**

Jean Pierre BUERBA procuration à Stéphane AUZERAL  
Jean-Philippe DELARUE procuration à Marc CAUMONT  
Laura LAVILANIE

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 11 et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article 29 du Code des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Stéphane AUZERAL est élu secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du **21 novembre 2024**.

Le compte rendu du conseil municipal du **21 novembre 2024** est approuvé à l'unanimité.

**APPROBATION CONVENTION D'OCCUPATION DES SANITAIRES DU COLLEGE  
MARECHAL FOCH (20-2025)**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le Département des Hautes-Pyrénées – collège Maréchal Foch – met à la disposition de l'école primaire les sanitaires situés à l'extérieur.

Il donne lecture de la présente convention qui est renouvelée pour une durée de 10 ans à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024.

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés autorise Mr le Maire à signer ladite convention permettant au collège de mettre à la disposition de l'école primaire les sanitaires extérieurs.

Au registre sont les signatures,  
Philippe CARRERE  
Maire d'Arreau